RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 4E8F9633-1477-466B-BBDB-C413149BDA34

ABC Investissements

Société par actions simplifiée au capital de 4.378.898 €

Siège social : 8 A impasse du Huehnerhof – 67330 Bouxwiller

913 027 017 RCS Saverne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2024

[redacted] de nationalité [redacted] demeurant

Agissant en qualité de nu-propriétaire de la totalité des 4.378.898 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune composant le capital social de la société **ABC Investissements**, société par actions simplifiée au capital de 4.378.898 €, ayant son siège social [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 913 027 017 (la "**Société**"),

Dont l'usufruit apparti [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Et en présence de cette dernière,

Après avoir rappelé :

1.

Qu'aux termes d'un acte notarié en date de ce jour et préalable au présentes, Madame Annie Beiser a donné la nue-propriété de l'intégralité des actions de la Société (*i.e.* 4.378.898 actions) à Monsieur Loïc Seyer.

2.

Qu'en conséquence, le capital de la Société est désormais réparti comme suit :

- Monsieur Loïc Seyer : nue-propriété de 4.378.898 actions de la Société ; et
- Madame Annie Beiser : usufruit de 4.378.898 actions de la Société.

3.

Que Monsieur Loïc Seyer est ci-après désigné l'"**Associé Unique**".

DocuSign Envelope ID: 4E8F9633-1477-466B-BBDB-C413149BDA34

A pris les décisions ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

- démission de Madame Annie Beiser de ses fonctions de Président de la Société ;
- nomination de Monsieur Loïc Seyer en qualité de Président de la Société ; et
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission adressée par Madame Annie Beiser s'agissant de ses fonctions de Président de la Société, qui lui a été remise en main propre en date de ce jour, prend acte de cette démission avec effet à compter de ce jour et sans indemnité aucune.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, et conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Loïc Seyer,
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]

Monsieur Loïc Seyer déclare accepter ces fonctions, n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice et plus généralement satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par Monsieur Loïc Seyer en tant qu'Associé Unique et nouveau Président de la Société, ainsi que par Madame Annie Beiser, intervenant aux présentes, par voie de signature électronique grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, conformément à l'article 1367 du Code civil.

[Signatures en page suivante]

Le : 19.09.2024

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société ABC Investissements

Signé par :
Loïc Seyer
848895625B94494...

Monsieur Loïc Seyer

"*Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société ABC Investissements*"

Le : 19.09.2024

Signé par :
058CA33C4CFE459...

Madame Annie Beiser

Intervenant aux présentes